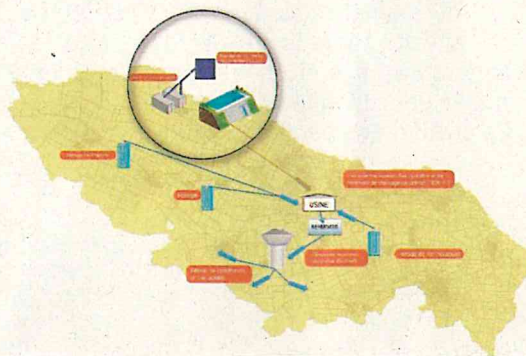


Une unité de dessalement pour garantir la continuité de la production d'eau potable à Groix

Afin de garantir la continuité de la distribution d'eau potable à la population de l'île de Groix, Lorient Agglomération, en concertation avec la préfecture, a procédé à l'installation d'une unité de dessalement d'eau de mer.

Pour répondre aux besoins en eau potable de la population Groisillonne, dans un contexte de crise sécheresse exceptionnelle, Lorient Agglomération compétente en matière de production et de distribution d'eau potable sur l'île de Groix a procédé à l'installation d'une unité de dessalement d'eau de mer temporaire, sur le site de Port-Melin.

L'eau potable de Groix est traitée au lieu-dit Créhal. De janvier à juin et de septembre à décembre, la ressource en eau est captée directement à partir de quatre points de forage localisés aux lieux-dits Pradino, Kerdurand et Kermouzouet. En été, les consommations journalières d'eau sont multipliées par 2,5 (1 200 m³ par jour en été, 500 m³ par jour en hiver). Pour faire face à cette augmentation, sur les mois de juillet et août, l'eau retenue au niveau du barrage de Port-Melin vient s'ajouter aux eaux souterraines captées sur les points de forage.



L'usine de traitement d'eau de Créhal permet deux filières de traitement. La première concerne les eaux de surface du barrage de Port-Melin. Le process comporte différentes étapes : pré-ozonation, coagulation/floculation, filtration sur Charbon actif en poudre, décantation, filtration bicouche, désinfection et remise à l'équilibre. La seconde est réservée aux eaux souterraines et permet l'ajustement du pH, la filtration bicouche, la désinfection et la remise à l'équilibre. Après le passage à l'usine de Créhal, l'eau répond aux normes de potabilité. Elle est stockée au niveau du réservoir semi-enterré à proximité immédiate de l'usine ainsi que dans le réservoir sur tour. Elle est ensuite distribuée auprès des usagers de l'île.

Au regard de la situation de sécheresse de l'hiver 2021-2022, le niveau d'eau n'a pas atteint la cote attendue au barrage, il a par conséquent été nécessaire de trouver une solution alternative pour répondre aux besoins en eau. Deux scénarios ont été étudiés : l'apport en eau venue du continent par bateau ou l'installation d'une unité de dessalement. Pour des raisons de disponibilité de la ressource sur le continent ainsi que des problématiques techniques de pompage, c'est finalement la solution de l'installation d'une unité de dessalement qui a été privilégiée.

Dessalement d'eau de mer de Port-Melin

- Prélèvement en mer (80 m³/heure)
- Production de 20 m³/heure d'eau dessalée renvoyés vers le barrage à raison de 24 heures par jour
- 60 m³ heure rejetés en mer (le concentrat)

Un suivi microfaune benthique et cartographique des habitats marins est assuré par Lorient Agglomération de façon à contrôler l'innocuité de cette démarche sur le milieu naturel.

Concrètement, un pompage flottant est organisé en mer dans l'anse de Port-Melin. L'eau est acheminée par canalisations flottantes puis terrestres jusqu'au plateau de Port-Melin. Les canalisations alimentent une bache au sol de 250 m², elle-même reliée à l'usine de dessalement. Cette unité est constituée de membranes qui assurent le dessalement de l'eau. Cette technique, aussi

appelée osmose inverse, permet de purifier l'eau contenant des matières en solution par un système de filtrage très fin qui ne laisse passer que les molécules d'eau. Avec une pression de 50 à 80 bars – la pression osmotique de l'eau de mer étant d'environ 30 bars – environ 25 % de l'eau d'une eau de mer peut être extraite, le sel se retrouvant concentré dans les 75 % restants.

En raison de l'installation et l'exploitation de l'unité de dessalement d'eau de mer, le sentier côtier est interdit au cheminement à hauteur du site et une déviation de 2,5 km est nécessaire pour son contournement. Par ailleurs, la présence matérielle et humaine dans les eaux maritimes de Port-Melin est interdite jusqu'au 4 décembre 2022.

Ce chantier débuté le 6 juillet dernier représente un investissement de 800 000€.

Compte tenu de la crise sécheresse exceptionnelle à Groix, Lorient Agglomération rappelle à tous que chaque goutte d'eau compte. Les habitants (particuliers ou professionnels) ainsi que les touristes sont invités à adopter des gestes éco-responsables en matière de consommation d'eau en ne gaspillant pas d'eau inutilement :

- Prendre une douche en 5 minutes maximum ;
- Couper l'eau pendant la vaisselle et le brossage des dents ;
- Utiliser le lave-vaisselle et le lave-linge seulement en pleine charge.

Lorient Agglomération recommande également à la population de traquer les fuites en surveillant son compteur d'eau régulièrement et en coupant l'arrivée d'eau pendant de longues périodes d'absence.



Références :

- Arrêté Préfectoral du 3 juin 2022 plaçant Groix en crise sécheresse
- Arrêté Préfectoral du 6 juillet 2022 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour les installations de pompage et de rejet d'une unité de dessalement d'eau de mer sur le secteur de Port-Melin, commune de Groix

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

